



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides

Question écrite n° 109918

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les difficultés rencontrées par certains locataires dont le logement est déclaré insalubre. En effet, lorsque les services de la CAF jugent qu'un logement est insalubre, les aides au logement ne sont plus versées alors que les loyers restent dus jusqu'à ce que la décision préfectorale d'insalubrité soit rendue. Un délai de plusieurs mois peut s'écouler entre les deux décisions, et le locataire se voit tenu de payer le loyer, alors qu'il ne bénéficie plus d'aucune aide. Elle lui demande quelles mesures pourraient être mises en oeuvre pour résoudre cette difficulté.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109918

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5685

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)